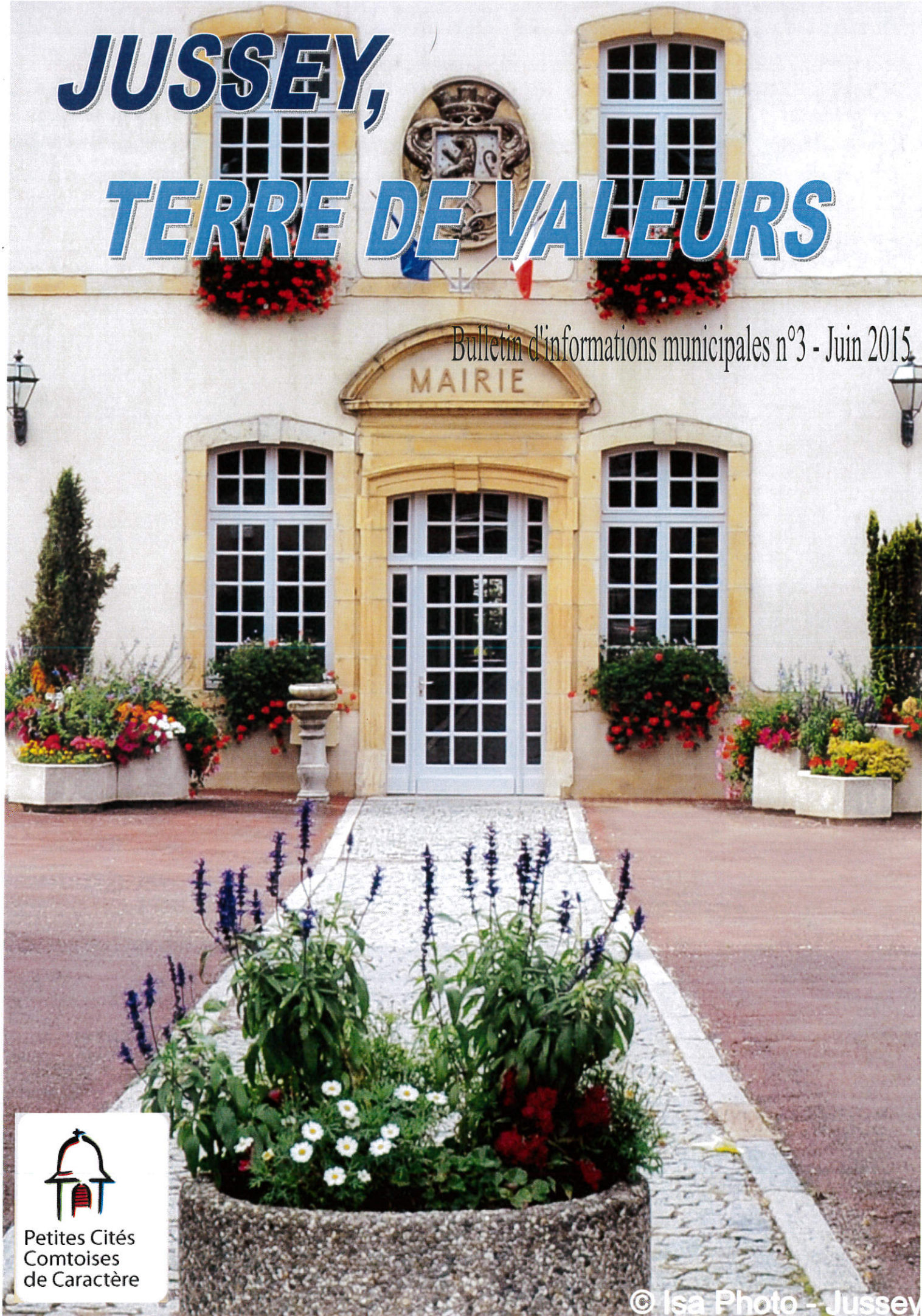


JUSSEY, TERRE DE VALEURS

Bulletin d'informations municipales n°3 - Juin 2015



Petites Cités
Comtoises
de Caractère

© Isa Photo - Jussey

L'édito du maire

L'emploi ...

André GIDE a écrit : « Il est bien des choses qui ne paraissent impossibles que tant qu'on ne les a pas tentées ».

Relancer l'emploi sur notre commune à travers un véritable plan en faveur du développement économique pourrait passer pour une chose difficile voire impossible. Les chiffres du chômage à Jussey poussent eux aussi à croire que cet objectif est irréalisable. On compte tout de même plus de 14 % de la population potentiellement active au chômage dont environ 12 % pour les hommes et presque 18 % pour les femmes.

Cette situation a des conséquences négatives très importantes :

- L'image de notre commune en « prend un coup ».
- Des familles ne sont pas forcément attirées pour s'installer sur notre commune.
- Les écoles manquent d'élèves.
- Les commerces ont plus de mal à « tourner », d'autres ne sont pas très enclins à ouvrir.
- Pas assez de constructions.
- Nos jeunes quittent le secteur ...

Alors ? On baisse les bras ?

NON ! Avec l'équipe municipale, nous avons décidé de relever le défi en signant une convention avec une société allemande afin de promouvoir Jussey pour que des entreprises (allemandes, suisses et autrichiennes) y implantent des filiales. Cela n'a pas été facile. Il a déjà fallu convaincre cette entreprise pendant plusieurs mois, que nous avions des avantages :

- Volonté des élus.
- Fiabilité de la main d'œuvre locale.
- Écoles.
- Voies de communication
- Et beaucoup d'autres points encore.

Nous ne sommes pas encore à l'inauguration de la première entreprise, mais le processus est lancé. Il y aura encore de nombreuses étapes, l'objectif étant de voir 1 à 2 entités créatrices d'emplois s'installer à Jussey dans les 24 à 36 mois à venir.

Une fois la dynamique lancée, cela ne peut avoir à moyen/long terme que des effets bénéfiques sur le développement de l'ensemble de notre bassin de vie.

Je vous souhaite un agréable été.



Votre maire,
Olivier RIETMANN

Le mot du Maire délégué de Noroy-lès-Jussey

Les nouvelles régions

Nous serons appelés à voter les 06 et 13 décembre 2015 afin d'élire les Conseillers Régionaux qui éliront la présidente ou le président de notre nouvelle région BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE. "B F C"

La réforme territoriale fera des régions BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE une seule région au 1^{er} JANVIER 2016.

Les Régions disposeront ainsi de tous les leviers nécessaires pour assurer aux cotés de l'Etat, dans les territoires, la responsabilité du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises.

Cette compétence s'articulera avec les nouvelles compétences des métropoles. La région sera chargée d'élaborer une stratégie globale pour organiser la complémentarité des actions des collectivités et tirer ainsi parti du potentiel de chaque territoire, qu'il soit urbain ou rural.

Mettre en cohérence l'action publique au niveau régional.

Même si chacune des deux régions Bourgogne et Franche-Comté a déjà négocié son propre contrat avec l'Etat, deux volets sont adoptés dans les mêmes termes :

Enseignement supérieur, Recherche et innovation – filières d'avenir et usine du futur

La fusion entre les deux entités accélérera :

- Le renforcement de la communauté d'universités et établissements
- L'amélioration des liaisons ferroviaires entre Dijon et Besançon
- La constitution d'un pôle métropolitain Dijon – Besançon

Pour l'avenir, la recherche, l'enseignement, l'innovation, le développement des filières d'avenir et de l'usine du futur, l'effort des deux régions est concentré sur leurs atouts et complémentarités.

Pour la transition énergétique et écologique, deux grands points d'appui :

- L'efficacité énergétique du Bâti - Le recours aux énergies renouvelables

Le volet territorial permet de mettre en œuvre la nouvelle stratégie régionale d'aménagement durable du territoire en articulation avec les cibles et périmètres spécifiques choisis par le gouvernement.

A l'heure d'impression de ce bulletin, le Sénat examine en deuxième lecture le projet de Loi, modifié par l'Assemblée Nationale, portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Ce projet de Loi constitue le troisième volet de la réforme des territoires souhaitée par le Président de la République, après la loi de la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des Régions. A suivre ...

Puissiez-vous trouver dans ces extraits de paragraphe, matière vous permettant de visualiser le rapprochement de ces deux régions.

Je vous souhaite un bel été.

Le Maire délégué,
Yvette MADRON

A noter : à partir du mois de juillet, j'assurerai une permanence les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois, de 11h à 12h.



Le point sur les travaux dans Jussey...

La belle saison arrive. Vous avez pu constater des modifications dans le fleurissement. A certains endroits, une plantation de vivaces remplace les plants annuels. Cela entraînera un moindre entretien et surtout une économie. En effet, dès cette année, le budget alloué au fleurissement sera diminué d'environ 3000 euros. Une économie sur ce poste atteindra 10000 euros pour les années à venir. Et ceci se fera sans restreindre l'attrait de notre bourg.

Le nettoyage des rues de Jussey est un souci constant. En début d'année, les agents techniques de la commune ont pu récupérer sur les trottoirs et routes 15 camions-bennes de déchets. Je profite de cette occasion pour les remercier et les féliciter pour tout le travail qu'ils effectuent. Ainsi, les Jusséens peuvent évoluer dans un cadre de vie qui s'améliore peu à peu, au fil des jours. Il est encourageant que des habitants de Jussey, des villages environnants et quelquefois de plus loin encore me confient (ainsi qu'à d'autres élus et à nos agents techniques) qu'ils trouvent que notre petite ville s'améliore petit à petit.

Bien sûr, il ne faut pas relâcher nos efforts. Bien sûr, il existe encore des désagréments comme les déjections canines. C'est un mal récurrent. Je rappelle que toute personne, qui se trouvera en délit de ne pas ramasser les déjections de son animal, sera verbalisée.

Nous continuons le nettoyage des éléments de notre patrimoine notamment des lavoirs, dans le souci de l'appartenance de notre commune aux Petites Cités Comtoises de Caractère.

Lorsque vous lirez ces lignes, la fontaine des Anges devrait avoir retrouvé son écoulement d'eau par les vasques supérieures : un nouvel attrait au centre du bourg.

Vous avez pu également constater que notre machine de marquage à la peinture fonctionne bien. Les places de parking ont été tracées ; des emplacements à stationnement interdit ont également été délimités. Nous vous demandons de bien respecter cette signalisation. Une période de prévention est mise en place jusqu'à fin juillet. Après cette date, les personnes manquant de civisme, seront verbalisées.

Nos agents se rendent aussi régulièrement à Noroy-lès-Jussey pour assurer l'entretien du village. Récemment, ils ont nettoyé le mur de l'église. La vierge du Mont de Noroy sera rénovée avec un nettoyage des pierres et une nouvelle peinture.

Bien entendu, nous sommes conscients que la tâche est grande, mais les efforts entrepris resteront constants pour rendre notre Jussey toujours plus accueillant.

Je vous souhaite de bonnes vacances d'été.

Jean-Louis BILLY,
Adjoint aux Services Techniques



C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) de JUSSEY

Permanence à la Mairie les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de 9h30 à 10h30.

Ou sur rendez-vous au 03 84 68 11 49.

Pour l'étude de votre dossier, veuillez vous munir des documents suivants :

- Etre domicilié à Jussey depuis plus de 3 mois (Bail de location, Quittance de loyer, Avis d'Imposition,...).
- Justificatif de ressources : salaire, Assedic, RSA, CAF, APL, Pension Invalidité, Retraite, Pension alimentaire etc...
- Justificatif des dépenses en totalité.

Le repas de fin d'année offert par le CCAS aux personnes de 71 ans et plus, aura lieu le samedi 28 novembre. Les bulletins d'inscriptions vous parviendront fin octobre.

Un colis de Noël par foyer sera offert aux personnes de 76 ans et plus n'ayant pas assisté au repas.

Je vous souhaite de passer un agréable été.

Yvette MADRON
Adjointe déléguée
aux affaires sociales



Le dépistage du cancer colorectal, un geste simple qui peut vous sauver la vie !

Le dépistage organisé du cancer colorectal est un dispositif national qui concerne les femmes et les hommes entre 50 et 74 ans. Ce cancer provoque **17 500 décès par an en France**, il est le **3^{ème} cancer le plus fréquent** et le **2^{ème} cancer le plus meurtrier**.

En Franche-Comté, le taux de réponse à ce dépistage est de 38.1% pour 2014. L'objectif européen visé est de 65% de participation à moyen terme et de 45% à court terme. De nombreux freins persistent quant à la pratique du test : confusion avec la coloscopie, tabou de la manipulation de selle et peur de l'annonce d'un diagnostic positif.

Le test de dépistage proposé jusqu'ici dans le cadre du programme national de dépistage organisé est remplacé cette année par un test immunologique. Pris en charge à 100% sans avance de frais, ce test simple, rapide à faire et indolore, est à réaliser chez soi. Depuis le mois de mai, ce nouveau test est proposé aux 340 000 francs-comtois concernés par le programme national de dépistage, et ce grâce à l'implication des médecins traitants.

Plus simple : le test immunologique est plus pratique d'utilisation car il ne nécessite plus qu'un seul prélèvement de selles contre six précédemment. La technique de prélèvement est plus simple. Elle limite la manipulation de selles.

Plus performant : ce nouveau test a une sensibilité supérieure et permet une meilleure détection des cancers et des lésions précancéreuses. Les données de littérature démontrent que cette technologie peut permettre de détecter 2 à 2.5 fois plus de cancers et 3 à 4 fois plus d'adénomes.

Plus fiable : grâce à l'utilisation d'anticorps, il ne peut pas être rendu positif par l'hémoglobine animale issue de l'alimentation. De plus, la lecture automatisée de ce test garantit une meilleure fiabilité. Comme tous les tests, celui-ci ne permet pas de détecter 100% des cancers, d'où la nécessité de bien le renouveler tous les deux ans. Enfin, les personnes considérées à risque élevé de cancer colorectal, soit en raison d'antécédents personnels ou familiaux, soit de maladie génétique, bénéficieront toujours d'un suivi spécifique par coloscopie.

Parlez-en à votre médecin traitant !





Eliad
vous aide à
domicile

Aide à la vie quotidienne
Soins Prévention
Livraison de repas
Téléassistance
...

Pour que
vivre chez soi
reste un droit

03 81 41 96 96 (25)
03 84 75 97 50 (70)
www.eliad-fc.fr

eliad
Ensemble pour le lien, l'innovation
et l'accompagnement à domicile

NOUVEAU Permanence d'Eliad à Jussey

Nathalie Goux, responsable
de votre secteur, vous accueille
dans les locaux de la **Communauté
de Communes des Hauts du Val
de Saône**

Prés Jean Roche à Jussey

**le mercredi de 14h à 16h
et sur rendez-vous**

Pour plus d'informations

Tél. 03 84 91 66 20



Ensemble pour le lien, l'innovation
et l'accompagnement à domicile

Eliad

A vos côtés tous les jours

**Diversité des services, écoute
et accompagnement personnalisé,**
nos équipes vous assurent au
quotidien **bien-être, confort
et sécurité.**

Aide et accompagnement à domicile

(personnes âgées, malades et/ou handicapées)
Entretien du logement et du linge, courses et
préparation des repas, aide au déplacement
et à l'habillement, transport accompagné,
aide aux démarches administratives, lien
social, présence et soutien moral...

Portage de repas à domicile

Repas proposés 7j/7. Plusieurs menus au choix
(possibilité d'adapter les menus à certains
régimes).

Equipe Spécialisée Alzheimer

Accompagnement et conseils à domicile pour
améliorer l'autonomie de la personne malade*
et soutenir les proches.

* Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

Assistance & Sécurité

24h/24 et 7j/7, dispositifs de téléassistance
et/ou de géolocalisation, détecteur de chute
et détecteur d'incendie pour sécuriser la
personne à son domicile ou lors de ses
déplacements et rassurer les proches.

Bricolage

Petits travaux d'électricité, de plomberie et
d'aménagement, nettoyage des extérieurs,
installation de boîtes à clés...

Pôle Prévention/Animation

Programme varié d'actions pour favoriser la
préservation de la santé et le maintien du lien
social : accompagnement des proches aidants,
prévention de la dénutrition des personnes
âgées vivant à domicile, activités et/ou sorties
festives et culturelles...

www.eliad-fc.fr

Eliad : Association d'Aide à domicile depuis 1943, membre du Réseau
UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux
Domiciles).

Réflexion de membres du Conseil d'Administration sur le bénévolat

Cause Nationale 2014



Notre association locale recherche des bénévoles, pour renouveler son conseil d'administration.

Rejoindre notre structure c'est faire acte de solidarité ; c'est se rendre utile auprès des personnes en demande ; c'est partager ses connaissances, ses savoir-faire ; c'est sortir de chez soi, animer avec d'autres une équipe dynamique pour participer à la vie associative locale ; c'est construire une vie meilleure pour les autres et pour vous ; c'est mettre en lumière des compétences personnelles insoupçonnées ; c'est pouvoir se former.

Pour l'association locale ADMR, vous pouvez donner du temps pour visiter les personnes, les stimuler, jouer avec elles, les écouter sans jugement, en un mot les aider à bien vivre chez elle.

Vous pouvez aussi faire partie du Conseil d'Administration ; gérer avec d'autres la trésorerie locale de l'association, aider aux tâches administratives, encadrer les salariées et parfois comprendre et résoudre avec elles les difficultés rencontrées.

C'est aussi s'assurer, par les visites annuelles, que les personnes aidées sont satisfaites des services que l'ADMR leur propose.

Vous pourrez exprimer dans cette belle fonction de bénévole votre appartenance à notre société et trouver du bonheur à vous rendre utile.

Rejoignez-nous dans nos nouveaux locaux lumineux et fonctionnels Pré Jean Roche, nous vous y accueillerons avec plaisir.

ADMR Jussey-Vitrey-Combeaufontaine
Pré Jean Roche
70 500 JUSSEY
Tél : 03 84 92 26 26
msjussey@fede70.admr.org

ADMR de Jussey-Vitrey-Combeaufontaine
47, Grande Rue
70 120 COMBEAUFONTAINE
Tél : 03 84 92 19 33
mscombeaufontaine@fede70.admr.org

ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE JUSSEY

Une association, c'est avant tout un groupe de bénévoles qui donnent de leur temps pour s'investir au sein de leur commune dans diverses activités. Il faut savoir que l'A.F.R. de Jussey est la plus importante du département de Haute-Saône puisqu'elle emporte l'adhésion de 141 familles.

Elle propose plusieurs activités à savoir :

- Activités féminines (13 membres)
- Gymnastique enfants (37 enfants constitués en deux groupes)
- Marche (38 personnes réparties en deux groupes)
- Peinture (20 artistes)
- Zumba (33 danseurs)

Jusqu'en 2014, il y avait une section gymnastique adultes qui a malheureusement dû être interrompue en raison d'un manque cruel de participants.

Il est indéniable que cette association contribue à ce que Jussey reste un bourg vivant en réunissant autant de personnes et en organisant diverses manifestations qui permettent de sortir ou de mettre en valeur ce qu'ont pu acquérir les jeunes et moins jeunes.

L'A.F.R. peut encore évoluer car elle présente un fort potentiel. Il y a certainement encore des familles qui pourraient rejoindre l'association. Il ne faut pas hésiter à prendre contact dès maintenant.

POINTS FORTS DE LA SAISON :

- 11 et 12 avril 2015 : Bourse aux vêtements qui permet d'acquérir à bon prix des vêtements sélectionnés avec soin.
- Un bus complet pour un voyage à Paris et enregistrement de l'émission « Les douze coups de midi » qui a été diffusée les 21 et 22 mai 2015.
- 13 juin 2015 : Démonstration de Gym enfants et Zumba au gymnase.
- 1^{er} août 2015 : exposition peinture salle de l'AFR (à côté de la mairie)
- 21 novembre 2015 : repas dansant à la salle des fêtes.
- Expo vente de la section activités féminines salle de l'AFR.
- Bourse aux vêtements d'automne
- Visite d'un marché de Noël.

Rejoignez notre association et venez nombreux assister aux événements qui sont programmés. Cela encouragera tous ces bénévoles qui dynamisent notre commune.

Avec tous les remerciements du président Jean-Marie POIROT et ceux qui l'assistent.

Ehpad Chantefontaine

Carnaval

En mars, comme tous les ans, les enfants de l'école maternelle de Jussey ont défilé à Chantefontaine pour la plus grande joie des résidents qui s'étaient déguisés également. La journée s'est terminée par le goûter avec les traditionnels beignets préparés par le cuisinier.



La commission repas

Afin d'être en adéquation avec les attentes des résidents, une commission repas a lieu deux fois par an. Elle est composée d'une diététicienne, de résidents, de personnels soignants et bien sûr du cuisinier.

Atelier cuisine

Cédric, le cuisinier, propose régulièrement aux résidents un atelier cuisine (gaufres, beignets, tartes...). Les résidents prennent plaisir à réaliser des recettes d'antan.



Atelier mémoire et atelier lecture

Un atelier mémoire vient d'être mis en place afin de stimuler nos anciens.

Un atelier lecture fonctionne depuis quelques mois, les résidents sont assidus et ne le manqueraient pour rien au monde.

Ces ateliers sont animés par les soignantes.

Ordinateur tactile

Le Père Noël a offert un ordinateur tactile aux résidents avec connexion Internet.

Nous allons pouvoir les initier à l'utilisation de ce nouvel outil dans le but de mettre en place des échanges avec les collégiens.



Sortie pêche

La première sortie pêche a eu lieu le mardi 26 mai à l'étang de Montigny les Cherlieu. La pêche a été très fructueuse !

Les olympiades de la mode

Le 2 juin 2015 le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS), Prévoir Naturellement l'Avenir et 7 EHPAD de la Haute-Saône dont Chantefontaine, ont présenté à la salle Parisot de Vesoul les olympiades de la mode.

Les résidents de Jussey ont défilé sur le thème « Tango, rock, disco et rap ».

Ce fut un franc succès et une belle journée de partage avec les résidents des autres établissements, les familles, les enfants de l'école Picasso de Vesoul et les adolescents du lycée Pontarcher.



L'Association des Trois Ecoles Jusséennes.



L'Association des Trois Ecoles Jusséennes a été créée il y a 8 ans.

M. Didier Pétrignet a pris la direction de cette association, créée dans le but de financer des dictionnaires pour les classes de CM2. L'association a déjà financé aussi des sorties de fin d'année.

Un dictionnaire « Larousse des collèges » est distribué à chaque élève de CM2 en fin d'année, ce livre fait partie des fournitures scolaires demandées aux familles pour la rentrée en 6^{ème}. Les dictionnaires sont achetés auprès de M. Alexandre Mignard « Le Havane » qui offre un stylo à chaque élève.

L'association est composée uniquement de parents d'élèves bénévoles. Pour financer ces projets, l'association a déjà organisé une soirée dansante et des lotos.

Un prochain loto est déjà programmé pour le mercredi 11 novembre 2015. De plus, il a été décidé pour la prochaine année scolaire 2015/2016, qu'un dictionnaire junior sera distribué aussi à la classe de CP en passage de CE1.

Tous nouveaux membres seront les bienvenus au sein de l'association. N'hésitez pas à nous contacter au 06.73.91.62.52.

Angélique BUSSY



*Fédération des
Conseils
des Parents
d'Elèves*

**Association des parents d'élèves du Collège Louis
Pasteur
Conseil Départemental des Parents d'Elèves
des Ecoles Publiques de Haute-Saône**

Nous, parents d'élèves bénévoles, sommes une association qui regroupe les adhérents à la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves au sein d'un Conseil local du collège de Jussey et des écoles environnantes) ; à ce titre, nous sommes invités à participer activement à la scolarité de nos enfants et à la vie de l'établissement.

Les parents d'élèves fédérés au sein de la FCPE, s'engagent à agir en faveur d'un service public d'Education ; ils s'engagent à exercer notre vigilance, notre droit d'alerte et à être toujours plus une force de proposition et de rassemblement au service de la réussite de tous. Nous participons à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents dans les différentes commissions de la communauté éducative.

Ouvert à tous, le Conseil local permet aux parents de se rencontrer, de s'informer, d'échanger et de remplir leur rôle d'accompagnateur dans la scolarité de nos enfants.

Au-delà d'une participation aux élections des représentants de parents d'élèves, chaque famille peut choisir d'adhérer à la FCPE. L'adhésion se fait auprès de son Conseil local. S'il n'y a pas de Conseil local FCPE dans l'école ou l'établissement de votre (vos) enfant(s), n'hésitez pas à contacter la [FCPE de votre département](#) qui vous donnera toutes les informations utiles.

C'est pourquoi, plus nous serons nombreux, moins difficile sera cette mission. Alors venez nous rejoindre au sein de notre association.

Médiathèque

Au sein de la Maison des Services de Jussey, la Médiathèque des Hauts du Val de Saône est un lieu de rencontre chargé de promouvoir le goût de la lecture et de contribuer à l'activité culturelle de tout le territoire. Gérée par la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, elle est un lieu d'information convivial et agréable pour tous les publics.

Elle accueille depuis le mois de mai, une nouvelle responsable : Charline CHEVRIER, diplômée d'un DUT Métiers du Livre et d'une maîtrise de Lettres Modernes. Elle a eu plusieurs expériences en médiathèques en Lorraine et en Haute-Saône.

La Médiathèque vous propose livres, CD, DVD et presse pour tous les goûts ainsi qu'un espace multimédia avec 4 postes informatiques permettant la connexion à internet et le traitement de texte.

Pour vous abonner, c'est très simple !

Il suffit de remplir une fiche d'inscription et de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

L'inscription est gratuite !

Il vous est possible d'emprunter 5 livres, 3 CD, 1 DVD et 1 revue pour une durée de 3 semaines.

La médiathèque est ouverte :

- le mardi de **10h à 12h et de 14h à 18h**
- le mercredi de **13h à 19h**
- le vendredi de **14h à 18h**
- le samedi de **10h à 16h**

***Médiathèque des Hauts du Val de Saône
Pré Jean Roche
BP 45
70500 JUSSEY
03.84.77.73.78***



Association des Anciens Combattants de Jussey et des environs

La vie de la section continue avec ses peines, hélas nombreuses. L'Assemblée générale a eu lieu le 15 février en présence de nombreux adhérents et de Daniel Varney président départemental de la F.D.A.C.

Le président Claude Thierry a ouvert la séance en réclamant une minute de silence en mémoire des disparus depuis la dernière assemblée. Il remercie également les adhérents et porte-drapeaux de leur participation toujours importante aux différentes manifestations patriotiques. Diverses informations ont été données, à savoir le montant de la cotisation qui reste inchangé et les différentes aides qui peuvent être accordées sous certaines conditions aux titulaires de la Carte du Combattant. Le bureau est reconduit.

Pour la première fois, l'Assemblée générale de la F.D.A.C, créée en 1920, a eu lieu à la salle de convivialité de Gevigney. Nous avons eu l'honneur d'y recevoir personnalités et représentants, avec la participation de 200 personnes et une centaine de drapeaux. L'Assemblée générale a été suivie d'une cérémonie au Monument aux Morts de Jussey et d'un repas à la salle des fêtes.

C'est l'occasion pour les anciens combattants de se retrouver et de continuer à entretenir, auprès des jeunes générations, le devoir de mémoire avec l'espoir que les guerres, encore trop présentes dans divers endroits, s'arrêtent un jour.

Comme les années précédentes, la section se joindra aux manifestations du 14 juillet.

Au nom du président et de toute la section, je souhaite à tous de très belles vacances reposantes et ensoleillées.

Le secrétaire
Pierre Losson



Les anciens combattants lors de l'Assemblée générale

La GAZETTE DU SAPEUR !

Nouvelle recrue au Centre d'Intervention de Jussey



Sapeur CINI Mustafa

Depuis peu, Mustafa est venu renforcer l'effectif du Centre d'Intervention de Jussey. Titulaire d'un premier diplôme de formation, Mustafa a déjà effectué quelques interventions de secours à victimes.

Il lui reste à suivre quelques formations qualifiantes avant de pouvoir porter le casque brillant représentant notre passion et partir au feu avec ses collègues, mais ces formations ne sauraient tarder.

Actuellement au lycée, Mustafa souhaiterait travailler dans la prévention et la sécurité. Nous lui souhaitons une longue carrière dans nos rangs.

Réunion d'information à destination des Elus du secteur,



Le 16 octobre dernier, 30 élus du secteur ont répondu présents pour participer à une réunion d'information, animée par le Lieutenant TRANCHEVEUX Pierre, qui avait pour objectif de présenter l'organisation du Service d'incendie et de secours de Haute-Saône, les missions des Sapeurs pompiers, en particulier celles du Centre de Jussey. Nous remercions les élus présents pour leur soutien.

Bilan de la campagne de recrutement lancée par les Pompiers Jusséens

Depuis le début de l'année, plusieurs actions de communications ont été réalisées à l'initiative du chef de centre :

- 10 000 sacs à baguettes ont été distribués par les boulangers du secteur.
Nous les remercions pour leur participation.
- Une réunion d'information en Mairie de Jussey, avec invitations nominatives envoyées aux jeunes de Jussey et des alentours, par les maires des communes du secteur.
- Réalisation d'une banderole d'information qui sera affichée dans les communes du secteur.



- + A ce jour, 2 personnes ont poussé la porte de la caserne pour prendre un engagement.
- Manque d'implication des Jusséens pour ce service public qui est essentiel pour notre sécurité.
- Une question reste en suspend : Pourquoi les Jusséens ne sont-ils pas intéressés par un engagement au sein de la caserne ?

A voir : vidéo « SAPEURS POMPIERS JUSSEY » disponible sur **Et donnez nous votre avis !**

Le recrutement est toujours d'actualité !

Nous sommes à votre écoute pour tous renseignements sur le recrutement.

Permanence à la caserne le SAMEDI matin de 8h à 12h - Tel : 03 84 68 01 18

Et vous, quel sera votre prochain acte citoyen ?

SCH TRANCHEVEUX Mickaël
Communication CI JUSSEY



QUELQUES PETITS CONSEILS DE LA GENDARMERIE POUR BIEN DÉBUTER L'ÉTÉ.

LES NUISANCES :

-1- LE BRÛLAGE DES DECHETS :

- Pour les particuliers : Selon le règlement sanitaire départemental (RSD) **Tout brûlage de déchets ménagers (y compris les déchets verts qui y sont assimilés) est interdit.** (Contravention de 3ème Classe : 450 euros).
- Par arrêté préfectoral et sous contrôle du maire chargé de l'exécution qui peut le constater.
- Ce dernier, peut, sous certaines conditions, autoriser le brûlage de déchets ou matières (sous le seuil de la réglementation des sites classés), mais généralement interdit. (consulter la mairie avant tout feu)
- Pour les professionnels agricoles et forestiers : **Certains feux sont interdits** (paille), **d'autres sont réglementés** (écobuage, brûlage dirigé, déchets d'élagage ou d'activité agricole) sous surveillance humaine réelle et à certaines heures 11h00/15h30 hiver, 10h00/16h30 été (Hors cas d'interdiction), **d'autres déconseillés.**
- **Ils peuvent être interdits** par périodes flottantes ou pendant les périodes de pollution ou sécheresse par arrêté préfectoral.

-2- LES BRUITS :

La Communauté de Brigades de JUSSEY comme nombre en FRANCE, est très régulièrement sollicitée par des citoyens importunés par des bruits parasites engendrés par des personnes ou des animaux qui rendent parfois la vie insupportable.

Nous conseillons toujours au préalable la médiation entre les personnes, une discussion entre voisins vaut toujours mieux qu'un mauvais procès ! Celles-ci peuvent également passer par l'intervention d'un **médiateur civil**, personnalité indépendante chargée de trouver une solution amiable à des conflits entre particuliers.

En dernier ressort il peut être fait appel à la justice.

- Contrairement à l'idée généralement répandue, **il n'existe pas d'autorisation ou de tolérance « officielle » jusqu'à 22h00 !** Même l'été !

- **Tout « tapage » (de jour comme de nuit)** troublant la tranquillité d'autrui, peut être constaté par la force publique et poursuivi dès lors qu'il occasionne une nuisance anormale ou insupportable au regard des activités humaines communément admises.

Certaines activités étant par nature bruyantes (mécanique, outils, scies, tondeuses, perceuses...) elles sont donc réglementées en Haute-Saône par l'arrêté Préfectoral n° 21 du 18 mai 2006 qui fixe les horaires ainsi :

Du Lundi au samedi inclus de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.

Le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

- **L'aboïement de chiens** ou les cris d'animaux (âne, coq...) peuvent constituer une nuisance sonore, même dans nos campagnes. Il appartient au propriétaire de le faire cesser afin que chacun puisse vivre en toute tranquillité, c'est avant tout une question de savoir vivre, de bons sens et de respect de l'autre. En dehors du fait que tout propriétaire doit éduquer son ou ses animaux, il peut être aidé par des moyens technologiques, tel que le collier anti-aboïement, qui est un dispositif peu onéreux et très souvent efficace.

Nous vous présentons ci-dessous, un extrait d'une **circulaire gouvernementale du 27 février 1996 relative à la lutte contre les bruits de voisinage** :

« Bruits de voisinage liés au comportement et constatés sans mesure acoustique :

L'article R. 48-2 du code de la santé publique caractérise les éléments constitutifs de l'infraction. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne ou d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité pourra être constaté et sanctionné, sans qu'il soit besoin de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité.

Tombent également sous le coup de cette infraction et pourront donc être également poursuivies les personnes qui ont sciemment facilité la préparation ou la consommation de cette infraction.

En outre, les personnes coupables de l'infraction encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction. Toutefois cette mesure n'est du ressort que de l'autorité judiciaire.

Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements : les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- des cris d'animaux et principalement les aboiements des chiens ;
- des appareils de diffusion du son et de la musique ;
- des outils de bricolage, de jardinage ;
- des appareils électroménagers ;
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés ;
- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolement acoustique ;
- des pétards et pièces d'artifice ;
- des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation ;
- de certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur, non liés à une activité fixée à l'article R. 48-3 du code de la santé publique, etc.

Cette liste n'est pas limitative ; son but est simplement de vous permettre de mieux cerner quel type de bruit entre dans cette catégorie. »

- **L'appréciation de cette nuisance intolérable revient aux enquêteurs qui la constatent** au cas par cas et en tenant compte objectivement des circonstances. Heures de coucher, durée, intensité, distance, environnement, et de sa répétition... (Le volume d'un téléviseur ou d'une radio « un peu fort » est plus admissible d'une personne âgée sourde que d'un ado/adulte en pleine possession de ses moyens (ou qui voudrait entendre la radio malgré l'usage de sa scie circulaire !)).

Sachez enfin que tout contrevenant s'expose à une amende de 68 euros et éventuellement à la confiscation de la chose ayant servi à commettre l'infraction comme l'indique l'article du Code Pénal traitant du sujet :

Article R623-2

« Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe.

Les personnes coupables des contraventions prévues au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction.

Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation des contraventions prévues au présent article est puni des mêmes peines. »

-3- LE DEMARCHAGE :

- Le retour des beaux jours est propice au démarchage à domicile ou sur voie publique. Si l'honnêteté des commerçants ne saurait être systématiquement mise en doute, la prudence reste de mise...

- **La vente sur voie publique**, (nougats, drapeaux, casquettes, fleurs....souvent le fait de gens du sud) est généralement interdite, hors des foires et marchés. Les sociétés ou associations et vendeurs légaux qui la pratiquent sont enregistrés, mais... « oublient » souvent, surtout le midi ou le weekend, de solliciter l'autorisation obligatoire et préalable de (toutes) les mairies concernées.

- Ils n'ont **pas le droit** d'arrêter le flot de la circulation/de vous bloquer ou de vous faire stationner ! (Prérogative légale des seules forces de l'ordre!), ni de vous ralentir. Attention aux confusions avec les services de l'état ou de travaux (porteurs de gilets dont l'occupation de la voie publique nécessite des panneaux et/ou des arrêtés préalables).

- **A domicile**, sollicitez un devis, une facture, un document que tout professionnel ou membre d'association sérieux possède. (document écrit avec adresse, coordonnées complètes et n° de téléphone (fixe de préférence). Vous devez être informés que vous bénéficiez d'un délai de réflexion / rétractation / remboursement de 07 jours. Privilégiez les chèques (plutôt que les espèces), remplis et vérifiés par vous ou un proche (et non par le vendeur lui-même). Soyez attentifs aux prix pratiqués et évitez la vente par lots et les « fausses bonnes affaires ». N'achetez que ce dont vous avez vraiment besoin et non « pour faire plaisir ou vous débarrasser ». Ne montrez pas l'endroit où vous rangez votre argent !

- Si nécessaire dites-lui de repasser pour le paiement. Ne vous engagez pas à la légère surtout pour des grosses sommes ou en cas de crédit.

- Méfiez-vous des ventes (de dessins, calendriers, ...) par des prétendus sourds muets (souvent étrangers).

- **Publicités au ramassage de vêtements** : Donnez si vous le souhaitez ! Mais ne laissez pas les affichettes dépasser (volontairement ?) des boîtes à lettres. Rouges /jaunes ou orange donc très visibles, elles indiquent (coïncidence?), que le courrier n'est pas relevé et donc... que la maison est vide d'occupant !

- **En bons voisins, enfoncez-les dans sa boîte ou ramassez celles de la maison que vous savez vide** à côté de chez vous.

- Pour un démarchage à domicile chez vous ou une personne vulnérable de votre entourage, **relevez la plaque du véhicule ou la description du vendeur**. Faites de même pour tout véhicule ou individu suspect. Notez et conservez-les (en cas de problème ou d'enquête ultérieure).

- Signalez votre départ prolongé à la gendarmerie (Opération Tranquillité Vacances). Faites relever votre courrier.

- **En cas de doute ou d'infraction, composez immédiatement le 17 (gendarmerie).**

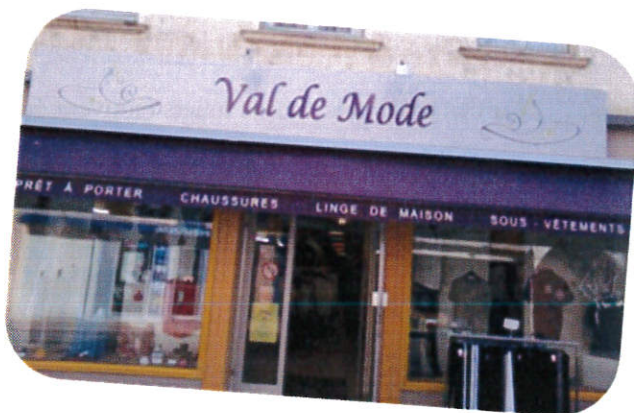
LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS !

A votre service !

Votre album

La vie de la cité en images

Retrouvez certains moments qui ont animé notre belle commune de Jussey depuis le 1^{er} janvier 2015 : carnaval des Francas avec les écoles de Jussey, ouvertures de « L'immobilière de la Mothe » et du magasin « Val de Mode », cérémonie patriotique du 26 avril, Assemblée générale des Anciens Combattants, création du Comité des fêtes, départ des Sœurs Marie-Louise et Andrée, restauration de la Fontaine des Anges.





Travaux au cimetière : rénovation et valorisation de l'espace Claudel et des tombes des généraux ETIENNEY et DECAEN, tracés routiers avec la nouvelle machine de la commune, VVS Music Live, kermesse de l'école maternelle, arrivée de Pauline DEMANDRE à la mairie, fête de la musique.



Zoom sur...

Le bulletin d'informations de la commune comporte dans chaque édition un article mettant en valeur une association et une entreprise de Jussey ou Noroy-lès-Jussey. Dans la présente édition, nous allons découvrir l'association « La Marianne en fête » de Jussey, puis l'entreprise Magnen de Jussey.

La Marianne en fête

Nouveau comité des fêtes de Jussey

Quelques réunions, au début de l'année 2015, nous ont permis de créer le 20 mars dernier l'association « La Marianne en fête ».

L'objet de cette association, déterminé dans ses statuts, est d'animer la commune par l'organisation de fêtes et de manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social et de favoriser le rayonnement de la commune par l'organisation ou la participation aux fêtes, repas et autres animations tant sur le territoire de la commune qu'à l'extérieur.

Nous désirons avant tout créer du lien entre les habitants de Jussey, mais également entre les diverses associations. Nous savons que nous devons rester modestes et apprendre à grandir progressivement. Nous ne voulons surtout pas concurrencer les associations qui existent, mais plutôt être fédérateurs pour construire peut-être des manifestations de plus grande ampleur.

Le bureau de l'association se compose de la manière suivante :

Lucien BILLY, président

José PAÏVA, vice-président ; Cédric MERCIER, vice-président

Jean-Pierre MARMONIER, trésorier ; Marjorie SALIN, trésorière-adjointe

Lydie MARCHAL, secrétaire ; Vivianne MARTINEZ SANCHEZ, secrétaire-adjointe

Yves CHOUKRANE, archiviste ; Guillaume PAÏVA, archiviste-adjoint.



Le nom de l'association « La Marianne en fête » a été choisi en référence à un élément important du patrimoine jusséen. Cette représentation de Marianne sur la fontaine de la place de la Libération est tout de même la plus ancienne statue de ce type sur place publique en France (1849). Il était important de mettre en avant cette identité forte de notre bourg.

Les actions que nous voulons mettre en place sont les suivantes :

Vous avez déjà pu participer à la fête de la musique que nous avons organisée le 21 juin au cours de l'après-midi. Je crois que ce fut une belle animation avec des styles de musique bien différents, qui ont su captiver le public.

Nous participerons aux festivités du 14 juillet en apportant notre aide là où elle sera nécessaire.

Nous serons présents au forum des associations de l'intercommunalité qui aura lieu le 12 septembre.

Une animation autour du patrimoine jusséen est en réflexion pour les Journées européennes du patrimoine le dimanche 20 septembre.

Un projet d'ateliers thématiques est à l'ébauche : recherches historiques, théâtre, chorale d'enfants...

Voici ce que nous avons fait en quelques mois. Mais, comme toute association, tout repose sur le bénévolat et la bonne humeur de chacun. Ainsi toutes les personnes intéressées peuvent nous rejoindre, elles sont les bienvenues.

Lucien BILLY



L'entreprise Magnen :



12 rue de l'Hôtel de Ville • 70500 JUSSEY • Tél. : 03 84 68 04 36 • Email : contact@magnen.fr

Sarl au capital de 8000 € - APE 4322 B - Siret 433 572 435 00017

C'est en 1956, il y a presque 60 ans, que *Marcel MAGNEN* s'installa à Jussey en tant que plombier-ferblantier. Au tournant des années 60, la demande croissante de confort, soutenue par le développement économique de la région, amena tout naturellement *Marcel* à orienter l'activité vers le domaine du chauffage central.

L'effectif de l'entreprise s'étoffa petit à petit : *Didier MAGNEN* intégra l'entreprise familiale en 1974 avant d'en devenir le dirigeant en 1985.

Tout en poursuivant le développement des secteurs chauffage et sanitaire, il créa en 1996 une activité de négoce de produits pétroliers connue sous le nom de *MAGNEN ÉNERGIE* vendue au groupe *CCD Énergie* en fin d'année 2011.

Pierre MAGNEN, actuel gérant de l'entreprise, débuta sa carrière en 1999. D'abord apprenti, il gravit les échelons petit à petit, développant notamment une filiale maintenance dont l'activité principale consistait en l'entretien et le dépannage des chaudières. En 2013 *Didier*, aspirant à une retraite bien méritée, décida de confier à son fils la gestion de l'entreprise familiale.

Aujourd'hui, la majeure partie de l'activité de l'entreprise est orientée vers les énergies renouvelables et les nouvelles technologies de chauffage. Titulaire des labels de qualité : Qualibois, Qualipac et Eco Artisan, conditions impératives à l'obtention par le client des diverses aides de l'État telles que Crédit d'impôt, Éco prêt à taux zéro ou encore prime Éco Énergie, l'entreprise *MAGNEN* propose une prestation complète allant du simple conseil à la conception, la réalisation, puis la maintenance des installations de chauffage. Le conseil en matière de choix énergétique et l'établissement des devis sont gratuits et le resteront. C'est une part importante du travail permettant d'orienter le client vers l'option la plus avantageuse tant en matière de coût qu'en matière de confort d'utilisation.

Lors de la dernière décennie, les bouleversements ont été nombreux dans le domaine du chauffage. L'augmentation conséquente du cours du fioul a poussé les constructeurs à développer des produits toujours plus économiques et toujours plus performants. Par exemple, une chaudière bois bûche couplée à un ballon tampon peut, dans des conditions optimales offrir la plupart du temps, une autonomie allant de 24 à 72h avec un rendement supérieur à 90%. Même si le coût du matériel reste relativement élevé, les aides publiques actuellement en vigueur rendent cette technologie accessible au plus grand nombre à condition que le matériel réponde aux normes environnementales mises en place dans le cadre du « Grenelle de l'environnement ».

Il en va de même pour les chaudières à granulés, bois déchiqueté, les chaudières fioul condensation ou encore les pompes à chaleur. Ce large panel de solutions techniques permet de répondre aux attentes de chacun en s'adaptant parfaitement aux contraintes imposées par la rénovation comme la construction neuve.

L'entreprise *MAGNEN*, c'est aussi la création ou le réagencement de salles de bains adaptées au maintien à domicile de personnes à mobilité réduite. C'est également un département maintenance proposant l'entretien préventif des installations de chauffage tel que ramonage, nettoyage de chaudière fioul-bois-gaz ; ou encore des dépannages chauffage et sanitaire express dans le souci de satisfaire le client dans les meilleurs délais.

MAGNEN
SOLUTIONS ÉNERGETIQUES
L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR
www.magnen.fr
12 rue de l'hôtel de Ville - 70500 JUSSEY
Tél. 03 84 68 04 36



Agenda 2015 des commerçants :

- * Samedi 1 Aout - Braderie vide-grenier
- * Dimanche 18 Octobre - Loto des commerçants



Carnaval des écoles et des Francas de Jussey Avril 2015.



Les gagnants du jeu concours
« Combien d'œufs dans la bonbonnière ? »
à la Boulangerie la Fontaine des Saveurs.

Ce début d'année 2015 a été riche en bonnes nouvelles pour le commerce jusséen. Comme vous avez pu le constater, le magasin « Look textile » est devenu depuis février « **Val de Mode** ». Deux nouveaux propriétaires, nouvelles couleurs et surtout nouvelles collections...

Une nouvelle enseigne a vu le jour avec l'ouverture d'une agence immobilière au 45 rue Gambetta « **Immobilière de la mothe** ».

Nous espérons que ces deux nouveaux commerces donneront également envie à de futurs commerçants de venir s'installer à Jussey.

Pour nos animations annuelles, 2015 a commencé par un jeu de Pâques. Nous avons eu 101 participants cette année avec 6 gagnants dont une personne ayant trouvé dans la bonbonnière, le nombre exact d'œufs ! (121 œufs)

Les prochaines animations des commerçants se feront :

- * **le samedi 1er août pour la braderie.** Les réservations se feront à partir du 1er juin à la bijouterie PINTO.
- * **le dimanche 18 octobre pour le loto des commerçants.**

N'hésitez pas à nous rejoindre sur le FACEBOOK « **Ucia Jussey** » ou sur notre site internet <http://ucia.jussey.free.fr/> . Vous pourriez suivre toutes les animations et les nouveautés des commerçants de Jussey.

LE POINT D'ORGUE DE JUSSEY.

CHRONIQUE 2015.

Le Point d'Orgue de Jussey a vécu des moments délicats en début de saison 2014-2015. Nous sommes très reconnaissants à Françoise Fournier-Ougier, partie pour raison de santé, du travail accompli ensemble. Après plusieurs tentatives infructueuses et de multiples contacts, la chorale a repris ses activités en janvier 2015 grâce au retour de son ancien chef Stéphane Billod.

Toute association connaît des fluctuations d'effectif, entre départ d'anciens – notre doyen d'âge, des ténors, quelques altos – et arrivée de nouveaux. La pratique chorale apporte dynamisme, bien-être corporel et richesse culturelle ; les liens amicaux qui s'y développent sont précieux à tout point de vue.

Le Point d'Orgue continue son chemin, toujours bien vivant, apportant à ses membres la possibilité de développer la maîtrise technique de leurs voix, d'améliorer la qualité de leur écoute, bref d'aborder le répertoire vocal avec une meilleure connaissance des œuvres travaillées, outre le plaisir et l'amitié partagés.

Vous pourrez vous en rendre compte et pourquoi pas ? - avoir envie de vous joindre à notre aventure, le 5 juillet prochain à l'église de Jussey pour notre concert d'été.

De la plus haute antiquité jusqu'à nous, le phénomène religieux a toujours inspiré aux compositeurs leurs plus belles pages musicales. Il n'y a pas de société humaine évoluée sans un patrimoine musical religieux immense, historique même. Nos compositeurs français ne font pas exception ; aussi, en attendant son exécution intégrale en concert de fin d'année, le Point d'Orgue vous présentera deux mouvements de la messe brève n° 7, dite « Aux Chapelles », de Charles Gounod, compositeur du 19^e siècle dont tout le monde connaît l'incontournable « Ave Maria » ou de très fameux opéras.

D'autres musiques religieuses sont au programme : chant liturgique bulgare, Negro spirituals, pièces de G.F. Haendel, von Berchem...

La seconde partie, plus festive, estivale, complètera ce concert a capella sous la direction de Stéphane Billod, qui assurera une ou deux transitions à la flûte.

Le 5 juillet, venez nous retrouver à 18h00 à l'église Saint Pierre de Jussey, l'entrée est libre. Le Point d'Orgue de Jussey, son chef et ses membres seront très heureux de vous accueillir.

Pour mémoire, notre chorale répète de septembre à juin, en principe chaque mardi ou mercredi (choix fixé chaque année selon les disponibilités du chef de chœur) hors vacances scolaires, de 20h00 à 22h00, à l'Ecole de musique de Jussey, rue du 8 mai 1945 (l'ancienne école primaire).

Quelles que soient vos connaissances musicales, si vous avez envie de chanter, si votre voix est juste, venez nous rejoindre dès la première semaine de septembre, notre chef de chœur et les membres des quatre pupitres vous accueilleront avec plaisir et convivialité.

Nous vous attendons !

Le Président.

Club Détente et Loisirs

Les vacances d'été approchent, et l'année se terminera avec la dernière sortie, le 5 août 2015, au Folklore à PORT SUR SAONE.

Les activités et sorties fonctionnent toujours avec succès. Cette année, nous avons organisé :

- un repas au Lycée Pontarcher à VESOUL, suivi d'une séance cinéma au MAJESTIC
- une sortie à FLORISSIMO à DIJON
- un déjeuner croisière en Alsace, départ du port de Colmar pour rejoindre le vieux canal.

Nous rappelons également aux adhérents :

- le goûter des parents offert par l'association le 04 Juin 2015 à la salle des fêtes de JUSSEY
- le pique-nique au Parc de la Bannie à Bourbonne les Bains le 9 Juillet 2015
- le repas des anniversaires tous les trimestres
- les jeux divers, la belote, les travaux manuels tous les jeudis.

Cette année, on remarque une légère diminution du nombre d'adhérents, de nouvelles adhésions seraient les bienvenues, à partir de l'âge de 50 ans.

Nous vous informons également que le Club sera fermé :
du 10 Juillet 2015 au 02 Septembre 2015.
Réouverture le Jeudi 03 Septembre 2015.

RENSEIGNEMENTS AUPRES DE MME LA PRESIDENTE :

Marie-Thérèse VALOT : Tél 03 84 68 01 59.



NOROY Les JUSSEY

Les Z ' Amis de la Bridelle

Fête Patronale

Comme chaque année, le comité des fêtes de Noroy-les-Jussey organise la traditionnelle fête patronale les 25 et 26 juillet 2015.

Samedi 25 : Soirée « Saucisse, cancoillotte » avec réservation au

03 84 68 50 90

Dimanche 26 : Sans réservation

A partir de 11 heures : Buvette, apéritif

En soirée : Buvette

Repas champêtre (Jambon à l'os)

Bal musette avec orchestre

La manifestation se déroule sous chapiteau

Venez nombreux passer une soirée sympa !



Badminton Jusséen

Le Club Badminton Jusséen est désormais affilié à la fédération française de badminton. Deux équipes de six joueurs ont été engagées cette année dans les compétitions interclubs de niveau départemental. Tout joueur intéressé peut également s'inscrire lors de tournois individuels.

Le club est ouvert à tous, adultes et adolescents, quel que soit le niveau, débutant ou confirmé.

Les jeunes de 12 à 16 ans sont encadrés par deux animateurs formés par la fédération. Ils peuvent ainsi perfectionner leurs gestes techniques et progresser plus rapidement dans la pratique du badminton.

Les séances d'entraînement se poursuivent tout l'été, durant les mois de juillet et août 2015. Les personnes souhaitant jouer au badminton cet été sont les bienvenues.

Tarif estival : 15 €

Horaires : le lundi de 19h30 à 21h30

le vendredi de 18h à 20h30

Lieu : gymnase de Jussey

Ouvert à tous, quel que soit le niveau, dès l'âge de 12 ans.

Contact : 06 75 07 60 11

Facebook : badminton jusséen.



BASKET-BALL JUSSEEN

70500 JUSSEY – 06.73.91.62.52

Tout à commencé, il y a presque trois ans grâce au bénévolat des parents et l'engagement des enfants, au nombre de 12.

Pour la saison 2012/2013 : 22 enfants ont été licenciés avec une équipe U13 (Benjamins) inscrite au Championnat départemental et à des tournois organisés pour les équipes en «mini-basket ».

Pour la saison dernière 2013/2014 : 45 enfants ont été licenciés, âgés de 5 à 13 ans. Les babys et mini-poussins effectuent régulièrement des tournois dans tout le département. L'équipe U13 (équipe mixte) termine 3^{ème} au classement du Championnat.

Cette saison 2014/2015 : 70 enfants sont licenciés, âgés de 5 à 15 ans. Les babys et mini-poussins effectuent régulièrement des tournois dans tout le département, dont deux organisés au sein du club. Les équipes U13 et U15 (équipes mixtes) sont engagées en championnat, l'équipe U15 termine 3^{ème} au classement. Un stage basket a été organisé avec deux arbitres de la ligue.

Une intervention « Ecole-Basket » est réalisée en grande section de maternelle à Jussey durant 6 semaines chaque année, ainsi que six séances en NAP pour les maternelles.

Le club de basket et le collège ont signé une convention afin d'effectuer un entraînement hebdomadaire pour les collégiens durant deux heures le jeudi midi.

Nous remercions tous nos sponsors (Ets Gantois Ménager, Intermarché Drive, la Sté MJM, l'entreprise Pighetti Environnement, la SARL QUINET, le magasin Super Chauss, Stores Poses Services et la SAS Pighetti Peinture), ainsi que la Commune de Jussey pour les aides financières versées au club, afin d'acquérir des tenues pour tous les enfants et du matériel pour les entraînements. Nous remercions la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône qui met à notre disposition le Gymnase pour effectuer tous les entraînements, les tournois et les matches.

Une vente de calendriers a été effectuée courant décembre. Les bénéfices ont servi à offrir un sac de sport à tous les licenciés du club avec le logo du club.

Les entraînements s'effectuent :

- Tous les mardis soir de 17h30 à 19h00 pour les enfants âgés de 13 à 15 ans (Soit U15)
- Tous les jeudis de 12h00 à 14h00 pour les enfants âgés de 11 à 15 ans (U13 à U15)
- Tous les samedis matin de :
 - de 9h00 à 10h00 pour les enfants âgés de 10 à 13 ans (U13 et U11)
 - de 10h00 à 11h00 pour les enfants âgés de 7 à 9 ans (U9)
 - de 11h00 à 12h00 pour les enfants âgés de 4 à 6 ans (U7)

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 06.73.91.62.52.

Tous les enfants sont invités à venir découvrir la pratique du Basket-Ball durant trois séances.



Année exceptionnelle pour les Lions de Jussey !

Le week-end dernier à Baume-les-Dames a eu lieu la dernière étape de la Coupe de Franche-Comté. Cette compétition a clôturé le championnat qui s'est déroulé tout au long de l'année en six étapes : Fraisans, Besançon, Exincourt, Jussey, Pontarlier et enfin Baume-les-Dames. Le total des 5 meilleurs résultats est comptabilisé pour définir les champions par catégorie d'âge et de poids. Cette année, 25 titres attribués pour la Franche-Comté, à partager en 3 catégories : poussins B (7-8ans) poussins C (9-10 ans) benjamins (11-12 ans) et Jussey a pris la part du lion :

9 titres de Franche-Comté pour les Lions de Jussey, récompenses de tous les efforts pour les lutteuses et lutteurs Haut-Saônois qui sont repartis avec des tee-shirts en lettres dorées qui feront pâlir leur futur adversaire.

Lucile Belleney, poussin B 42 kg, et Eloise Walter, 38kg, ont été toutes deux championnes lors de leurs premières années de lutte

Victoire Garret, championne en poussin C 28kg, a effectué une très belle finale allant chercher son titre jusqu'à la dernière seconde grâce à sa rapidité et sa volonté.

Océane Duchet, championne en poussin C 30 kg pour la première année, a confirmé son talent grâce à ses qualités naturelles et sa lutte très instinctive; elle a dominé sa catégorie toute l'année.

Célia Pannetier, benjamine 38 kg, a concouru la finale contre une autre jusséenne Kennie Michelot, rivale depuis toujours sur le tapis. Elles ont offert une belle finale, emportée par Célia sur un hanché.

Mathilde Gaumet, benjamine 45 kg, a obtenu son titre sans difficultés puisqu'elle avait déjà totalisé le bon nombre de points lors de la précédente étape et donc confirmé son double titre de Championne de Franche-Comté 2014-15.

Louanne Joly poussine C 40 kg, Arthur Morel poussin C 45 kg, Manon Kury benjamine 55 kg, tous trois triples champions de Franche-Comté 2013-14-15 ont offert aux spectateurs et supporters de magnifiques matchs, se permettant des souplesses et attaques aux jambes avec arrachés, pour le spectacle.

Pour le couple d'entraîneurs Francine De Paola Martinez et Aldo Martinez, c'est une belle récompense ! 2015 est pour Jussey l'année de tous les records, ceci ouvrant des perspectives d'avenir glorieux pour tous les lutteurs jusséens :

Record de licences : 85 ; Record de titres régionaux : 9 ; Record de titre et podiums en lutte adaptée : 3 champions de France, 1 vice champion de France, 1 troisième.

Le staf technique remercie les sponsors du club le garage Joly à Corre, MBS Indus à Jussey ainsi que tous les partenaires du club qui ont permis cette belle saison et surtout les parents accompagnateurs bénévoles et fervents supporters des Lions de Jussey.





Boulodrome du Petit Bois
Place du Champ de Foire
70500 JUSSEY

LA BOULE JUSSEENNE SUR TOUS LES TABLEAUX

La saison 2015 a bien démarré comme l'année dernière.

La Boule Jusséenne est vice-championne avec l'équipe BELLENEY/DRAPIER/CLEVY en championnat de Haute-Saône en triplé promotion, battue en finale par Arc les Gray, manquant de peu la qualification pour le championnat de France à Montauban les 27 et 28 juin.

Vice-champion également, Goeffrey MASSON, battu en finale par Aurélien ANTAO de Lure manquant ainsi la qualification pour le championnat de France à Troyes les 11 et 12 juillet.

En championnat départemental des clubs JUSSEY 2 et JUSSEY 3 ont gagné leur premier match en 3^{ème} division contre Lavoncourt et Vaivre.. JUSSEY 4 contre Melisey en 4^{ème} division.

En championnat des clubs féminins première division, l'équipe féminine qui joue l'accession en division régionale a gagné contre Autrey les Gray.

Les travaux du boulodrome doivent démarrer bientôt. Celui-ci sera utilisable dès cet automne.

La Boule Jusséenne assure, depuis le mois de mai, l'initiation à la pétanque des jeunes dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Au programme 2015 est prévu le concours du PRIX DE LA VILLE DE JUSSEY sous l'égide de la Commune de Jussey avec une importante dotation.

NOS MANIFESTATIONS A VENIR 2015

- Concours officiel, coupe « BRUNO DIDIER »	samedi 04 juillet	à 14h15
- Concours officiel, coupe « INTERMARCHE »	vendredi 14 août	à 19h00
- Championnat départemental de clubs	dimanche 30 août	à 09h00
- Challenge « PIERROT THIERRY » (ouvert à tous)	dimanche 06 sept.	à 14h00
- Championnat départemental de club féminin	dimanche 13 sept.	à 09h00

Contact et correspondance

Bernard MAGNIEZ Vice Président 13 Rue de la Pêcherie 70500 JUSSEY bernardmagniez@orange.fr 03.84.68.13.90
Raphaël CICCARELLI Président 32 Grande Rue 70500 ST MARCEL raphael.cicarelli@nordnet.fr 03.84.68.77.83



SC JUSSEY

Le Sporting Club Jussey est présidé depuis juin 2013 par Servet ULU. Il compte pour cette saison 120 licenciés. 35 seniors, environ 70 jeunes, composent les 10 équipes engagées, encadrées par 15 dirigeant(e)s ou éducateurs et 2 arbitres.

Seniors A



Le club vit une nouvelle saison difficile. Après trois saisons en première division, **les seniors A** en 2^{ème} division peinent à se maintenir et l'équipe B n'a pu terminer la saison faute d'effectif suffisant. Les dirigeants comptent sur la nouvelle saison pour relancer le club.

Les jeunes (en groupement avec Combeaufontaine pour les catégories U13, U15 et U18) ont été plus brillants cette saison. En U13 après avoir joué les barrages d'accession en ligue, les U13A finissent 7èmes en 1^{er} niveau et ont joué la finale départementale.

Les U13B finiront en haut de tableau en 2^{ème} niveau et joueront la finale de coupe du district en juin. Les U15 sont 4èmes de 1^{ère} division et jouent aussi une demi-finale de challenge de district. Les U18 terminent 5èmes en deuxième division. La saison prochaine, le groupement repartira avec 2 équipes U13, une U15 et une U18. Une équipe féminine U13 sera aussi engagée.



Les U15

De leur côté **les jeunes de l'école de football** (U7, U9 et U11) pratiquent sans esprit de compétition exacerbé, et évoluent bien techniquement. Les U11 ont quasiment remporté toutes leurs rencontres et font la fierté de leur entraîneur Mikaël Sauvonnet. Ces équipes seront reconduites en 2015-2016.

Depuis de nombreuses années, le club travaille sur la formation de ses jeunes pour alimenter ses équipes seniors. Il a d'ailleurs engagé Ismail Ozkara **en mission de Service Civique** et compte relancer une nouvelle mission dès septembre.

Le projet de vestiaires en liaison avec la municipalité est en attente. Ces nouvelles installations doivent permettre de relancer le Sporting Club. **Il est important qu'elles voient le jour en 2016** car le recrutement en sera facilité.

Il ne faut pas oublier que le **SC JUSSEY anime la vie jusséenne** régulièrement : les calendriers 2015, la galette des rois, le tournoi futsal senior 2015, **le loto 2015** ont connu un beau succès, ainsi que le challenge de la ville. Le Sporting est un club qui bouge ! Jusséens, nous avons besoin de votre soutien, venez encourager les équipes du SC JUSSEY, les samedis ou dimanches au stade Ragu !

Pour la saison prochaine le club recrute. Dès le mois de juin, dans toutes les catégories, vos enfants peuvent participer à un entraînement d'essai le mercredi à 14h30 (à partir de 6 ans). Les seniors peuvent également se licencier dès début juin.

Nous cherchons aussi des bénévoles et éducateurs supplémentaires.

Contact : François Fidon au 03 84 68 04 97.



Le CLUB CANIN JUSSEEN,
un CLUB au SERVICE du « CHIEN CITADIN »



1915 – 2015, SOUVENIR D'UN CENTENAIRE

Le chien, dès l'aurore des civilisations, fut non seulement l'ami, mais aussi le collaborateur et le défenseur de l'homme.

Le Club Canin Jusseen réserve cette page au souvenir :



« Chien sanitaire »

Année 1915



En temps de guerre, le chien recherche protection et se choisit un maître, il le suit partout, partage ses dangers, lui sauve la vie, l'accompagne à l'ambulance. Il va jusqu'à se glisser dans le train sanitaire et, arrivé à l'hôpital, ne quitte plus le chevet de son maître.



Et voici qu'avec l'évolution de la guerre de position, rien n'est plus important en cette année 1915, que la recherche des blessés, la nuit sur le champ de bataille. La tâche des brancardiers est difficile car les lumières attirent l'attention de l'ennemi. Ce qui entraîne des oublis et beaucoup meurent de faim, de froid, d'épuisement, cachés dans des fourrés, trous d'obus et ruines.



Pour remédier à cette difficulté, le Chien, dont l'intelligence, l'instinct sauveur, les facultés de dévouement se prêtent à ces missions de recherche silencieuse, n'est plus seulement l'auxiliaire des brancardiers, mais il devient celui de l'officier, du sous-officier, de l'homme de troupe dans toutes les circonstances de la guerre : estafettes, sentinelles...

De cette guerre, la tradition du Chien de régiment en est sortie renforcée : « Sans le chien, point de Sociétés Humaines »

En 2015, ayons une pensée pour ces chiens amis, bons compagnons et qui sont pour nous le symbole de la fidélité, du dévouement, de l'amitié, du sacrifice : « Ce qu'il y a de meilleur dans l'Homme, c'est le Chien »



Références de cet article : « Le Petit Journal Illustré du 18 avril 1915 » et la transmission de souvenirs de famille.

Article des membres du CCJ – Mai 2015 – PL
INFORMATIONS ENTRAÎNEMENTS
Samedi 14h00/17h00
Rue du stade - 70500 JUSSEY GARE
Pour tous renseignements :

Présidente : Tél : 03.89.38.02.35 / Secrétariat : Tél : 06.81.98.95.08
angelique.demongeot@wanadoo.fr / m.clubcanin.jusseen@orange.fr

ATELIERS DE LA MANCE (A D L M)

Les ATELIERS de la MANCE est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

L'Assemblée Générale a élu deux délégués généraux en son sein auxquels il est fait délégation de signature pour représenter légalement l'association dans tous ses actes de la vie civile.

L'objectif principal de l'association est l'organisation de toutes activités créatives de loisirs, expression corporelle, musicale etc.

L'association Les ATELIERS de la MANCE propose des cours d'éveil à la danse classique, catégories débutant et élémentaire, pour les enfants de 5 à 14 ans.

Ces cours se déroulent le mercredi de 17h à 19h dans la salle de danse de la cour de la Vierge (rue de l'Hôtel de Ville)

La reprise pour l'année 2015/2016 se fera la semaine qui suit la rentrée, les enfants bénéficieront de 2 cours d'essai gratuits.

L'association Les ATELIERS de la MANCE a signé une Convention de Prestations de Services avec la CCHVS (Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône) pour l'animation de Nouvelles Activités Périscolaires.



Les délégués généraux,
Yvette MADRON et Fabien GALLAUZIAUX

Petits rappels...

➤ Nuisances sonores :

En ce début d'été, il est bon de rappeler à chacun que toute nuisance sonore due aux tontes, aux travaux extérieurs, etc... est interdite en dehors des horaires suivants :



- les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

(Arrêté 21 du 18 mai 2006 de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

➤ Concernant les chiens :

- Propreté :

Le fléau est connu dans toutes les villes de France. Jussey n'y échappe pas : des déjections canines jonchent le sol et c'est inacceptable. Il est donc demandé aux propriétaires de chiens d'avoir une attitude responsable, de respecter le « vivre ensemble » en ramassant les déjections de leur animal favori.



Le garde champêtre sera attentif à ces faits et pourra verbaliser les propriétaires non-respectueux.

Nous rappelons qu'il existe 4 distributeurs de sacs pour déjections canines dans les rues de Jussey (en haut du Champ de Foire, au début de la rue du général Etienney, au début de la rue de l'Hospice et en bas de la rue du Parlement).

- Tout chien errant est interdit
- Les chiens doivent être tenus en laisse et muselés si nécessaire. Une attention particulière est demandée aux maîtres dans les espaces publics fréquentés et lieux de promenade (écoles, centre du bourg, ...)
- Enfin, pour le bien-être de tous, il est recommandé aux maîtres de ne pas laisser aboyer de manière intempestive leur animal de compagnie.

➤ Stationnement :

Les peintures des places de stationnement ont été retracées. Suite à cela, nous vous indiquons qu'après une période de prévention, viendra une période de contraventions. En effet, dans un souci de respect du savoir-vivre, nous rappelons que le stationnement est réglementé (par exemple il est interdit de stationner sur les places réservées aux personnes handicapées, excepté pour les personnes titulaires de la carte). Et enfin, pensez à ne pas dépasser les délais de stationnements rue Gambetta, afin de permettre à chacun de s'y garer à son tour (pas de voitures-ventouses !).



➤ Les travaux chez les particuliers :

Il est important de rappeler à chacun, que pour tous travaux concernant l'habitation ou le terrain (peinture, façade, toiture, changement de fenêtres ou de portes, installation de grillage, de mur, de murette, installation d'un échafaudage, etc...) il est obligatoire de déposer en mairie une DP (Déclaration Préalable) avant de commencer tous travaux. Une fois l'approbation des services concernés obtenue, les travaux pourront commencer.



➤ Les feux de friches :

Nous vous rappelons que, suivant le Règlement Sanitaire Départemental, tout feu est interdit sur la commune et sur l'ensemble du département (sauf cas exceptionnels très encadrés).



LA TRIBUNE

Jusséennes, Jusséens
Habitantes et habitants de Noroy,

Voilà déjà un peu plus d'un an que la nouvelle municipalité est en place. Certains aménagements ont été entrepris tandis que d'autres projets majeurs ont été remaniés.

Voici trois exemples initiés par l'ancienne municipalité :

. **Pourquoi** payer à nouveau une étude relative à la recherche d'une nouvelle ressource en eau ? L'ancienne municipalité avait mandaté deux hydrogéologues qui avaient cartographié les possibilités de forage.

. **Pourquoi** abandonner un projet concernant l'installation d'une chaufferie utilisant le bois énergie et alimentant neuf bâtiments ?

. **Pourquoi** repayer une étude coûteuse pour l'aménagement du centre ville alors qu'un projet en trois tranches était programmé ?

D'ailleurs, à ce jour, qu'en est-il ? La dernière réunion à laquelle nous avons été conviés à ce sujet date du 14 novembre 2014...

Les décisions sont-elles prises en petit comité ?

En effet, en quinze mois, sur les huit commissions municipales existantes, quatre seulement ont été réunies une ou plusieurs fois : finances ; sport/jeunesse/festivité ; forêt ; travaux.

Les quatre autres commissions - commerce ; fleurissement/sauvegarde du patrimoine ; école ; vie associative - ont-elles si peu d'importance aux yeux de la nouvelle municipalité ? Pourquoi ne pas réunir la commission concernée alors qu'une dépense conséquente a été engagée pour la réorganisation du fleurissement communal ?

Par ailleurs, la bonne image de Jussey semble ternie : de nombreuses personnes font part de leur mécontentement concernant la propreté de certaines rues, en particulier la rue de l'Hospice. Jussey fait partie des *Petites Cités Comtoises de Caractère* depuis 2009. Ce label implique des efforts constants pour que notre commune soit toujours des plus accueillantes.

Plus que jamais et bien que minoritaires, nous restons à votre écoute au quotidien.
A toutes et à tous, nous vous souhaitons un très bel été ensoleillé.



Frédéric Buisson, conseiller municipal

Charlette Perrin, conseillère municipale

Olivier Simonin, conseiller municipal

Maria-Laura Fidon, conseillère municipale et vice-présidente de la communauté de communes des Hauts du Val de Saône
« Développement touristique et culture ».

Infos pratiques

Contact : Mairie de Jussey – 23 Rue de l'Hôtel de Ville 70500 JUSSEY

Tel : **03.84.68.11.49**

Courriel : mairie.jussey@wanadoo.fr

Fax : 03.84.68.11.77

Horaires d'ouverture du secrétariat au public :

mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h / 15h-17h30

jeudi après-midi sur RDV

samedi : 9h30-11h30

Passeports sur RDV



Des élus à votre écoute tous les jours sur rendez-vous :

Olivier RIETMANN, Maire

Jean-Luc QUIVOGNE, 1^{er} adjoint

Jean-Louis BILLY, 2^{ème} adjoint

Yvette MADRON, 3^{ème} adjoint et Maire déléguée de Noroy-lès-Jussey

Maison des services :

Adresse : Pré Jean-Roche
70500 JUSSEY



➤ Les bureaux de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône **03.84.77.19.90**

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

➤ L'Office de Tourisme **03.84.92.21.42**

Horaires d'ouverture : d'avril à septembre : du mardi au jeudi de 9h à 13h

le vendredi de 9h à 13h

et de 14h à 17h

le samedi de 9h à 12h

hors saison : le mardi de 9h à 13h

le vendredi de 14h à 17h

➤ La Médiathèque intercommunale **03.84.77.73.78**

Horaires d'ouverture : le mardi de 10h à 12h et de 14h à 18h

le mercredi de 13h à 19h

le vendredi de 14h à 18h

le samedi de 10h à 16h

➤ ADMR

- L'Aide à domicile **03.84.92.26.26**
- Centre de soins **03.84.68.12.90**
- SSIAD **03.84.68.18.34**

➤ Le Relais de Service Public **03.84.77.73.77**

Horaires d'ouverture : le lundi de 9h à 12h

le mardi et le jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h30

le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

- **Une borne de visio-services** est à disposition de la population. Elle permet de mettre en relation directe l'usager et un agent de la CAF, de Pôle Emploi, de la CPAM ou de la Mutualité sociale agricole, évitant ainsi les déplacements jusqu'à Vesoul.

Numéros utiles :



- Numéro d'appel d'urgence européen : **112**
- Gendarmerie de Jussey : **03.84.68.06.17**
- Médecin de garde : **3966**
- Pharmacie de garde : **3237**
- Aide aux personnes âgées : **08.26.14.90.00**
- Maltraitance aux personnes âgées : **08.00.00.83.75**
- Solidarité femmes / violences conjugales : **3919**
- Alcool, drogue, tabac info service : **08.00.23.13.13**
- Alcooliques anonymes : **08.20.32.68.83**
- Cancer info service : **08.10.81.08.21**
- SIDA Info Service : **08.00.84.08.00**
- Centre antipoison de Strasbourg : **03.88.37.37.37**
- Etablissement français du sang : **03.81.61.56.15**
- SOS Amitié : **03.81.98.35.35**



Jussey, Terre de valeurs
Le bulletin d'informations de la commune
Tiré à 950 exemplaires
Editeur : Mairie de Jussey – 23 Rue de l'Hôtel de Ville 70500 JUSSEY
Directeur de la publication : Olivier RIETMANN
Imprimé par nos soins
Date de parution : juin 2015